



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social et administratif : Boulodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN

Mail cr-occitanie@petanque.fr



Comité Régional Occitanie

ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Samedi 05 septembre 2020 - Rivesaltes (66)



Présents :

Présidente, CLAMENS Marie-Madeleine (CD31)

Secrétaire Général, NOGARET Marc (CD12)

Trésorier Général, BALESTER Pierre (CD81)

CD 09 : GARCIA Marie-Françoise - PICAZO Bruno

CD 11 : CHAFER Magali - BRUGIERE Marcel

CD 12 : ENJALBERT Gilles - VIGUIE Fabienne

CD 30 : DONNADIEU Alain - PONGE Alain

CD 31 : LE BOT Michel - RICARD Francis

CD 32 : PERIN André

CD 34 : RIGAUD Jean-Paul - BALESTER Francis

CD 46 : GRAMOND Christian

CD 48 : FABIE Jean-Marie

CD 65 : LACASSIE Marie-Luce - MARTINEZ Serge

CD 66 : VIRGILI Jean-Pierre - MALFRAY Aurélia

CD 81 : FABRE Marc - LLORCA Dalila

CD 82 : CLEMENT Franck - TOSATO Thierry

Absent(e)s excusé(e)s : VALERO Alain (CD11) - PESQUIDOUX Annie (CD32)- RIGAUD Isabelle (CD34) - GARCIA Henri (CD34) - BEX-GRAMOND Marielle (CD46) - LAGARDE Carmen (CD 82)

Validation des statuts & du Règlement Intérieur du C.R.O., présentée par Marc NOGARET, Secrétaire Général

Il rappelle que le C.R.O est une association loi 1901. Il est un organe déconcentré de la FFPJP de laquelle il a reçu délégation. Au niveau de la Fédération, les Comités Régionaux n'ont qu'un pouvoir de consultation mais pas de vote en AG Nationale.

Vous avez lu les modifications qui concernent essentiellement le mode électoral (scrutin de liste) et un rappel des commissions en particulier celles qui sont régaliennes.

Les modifications apportées sur le scrutin de liste proviennent d'un consensus au niveau de la commission des statuts. Elles offrent la possibilité d'une deuxième liste, ce qui nous semble plus démocratique. Nous aurons vraisemblablement, dans les années futures à apporter des améliorations car les représentants élus des Comités sont également parties prenantes dans le collège électoral.

Les Statuts et le Règlement Intérieur sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer donnent pouvoir décisionnel aux Comités Départementaux et c'est bien là l'essentiel. Leur validation nous permettra de préparer l'Assemblée Générale de décembre. Il faudra, en conséquence, que les envois de candidatures nous soient transmis dans les 24h après chaque Congrès Départemental. Si ces documents ne sont pas validés et si certains Comités devaient repousser leur Congrès départemental pour des problèmes liés aux élections, il sera obligatoire de repousser l'A.G. du C.R.O. dans le respect de nos textes.

L'Assemblée s'étant prononcée pour un vote à mains levées, après le décompte des voix, le projet des Statuts et du Règlement Intérieur sont adoptés à l'unanimité. Ils seront déposés en Préfecture du Tarn et Garonne dans les jours prochains.

La Présidente remercie les Membres de la C° des Statuts et Règlements pour leur investissement dans ce domaine réglementaire et remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle lui reconnaît au travers de ce vote.

La présidente,
Marie-Madeleine CLAMENS,



Le secrétaire-Général,
Marc NOGARET

